



www.st-peray.com

MAIRIE

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 108
07131 SAINT-PÉRAY Cedex
Tél. : 04 75 81 77 77
secretariatgeneral@st-peray.com

ACCUEIL / ÉTAT CIVIL

Fax : 04 75 81 77 78

SERVICES TECHNIQUES

Fax : 04 75 81 77 71

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Fax : 04 75 81 77 82

Le 17 juin 2011.

Le Maire de Saint-Péray,

à

.
. .
. .
. .

N./Réf. : SG/DBP/VU346-2011

CONVOCATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Jeudi 23 juin 2011
A 20 h 30
Salle d'Honneur- 1^{er} étage centre

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative budgétaire,
2. Modification du tableau des effectifs,
3. Délégation de pouvoirs au maire,
4. Tarifs Centre de loisirs,
5. Tarifs Insertion publicitaires des bulletins municipaux,
6. Tarifs CEP du Prieuré,
7. Tarifs Salle des fêtes,
8. Tarifs Aide aux vacances,
9. Tarifs Occupation du domaine public,
10. Admission en non-valeur : accueil crèche et droits de place,


.../...

11. Ecole municipale de musique : signature d'une convention triennale avec le Département,
12. Le Buis – contrat de concession d'aménagement : désignation de l'aménageur,
13. Approbation de la modification du PLU,
14. Fonds de concours CCRC – Travaux rue de Marcale,
15. Lancement du marché de nettoyage des bâtiments publics,
16. Aliénation du chemin rural dit de Baras,
17. Acquisition CHARAUD – La Plaine,
18. Acquisition du droit d'un bail commercial,
19. Avis sur le PLU révisé de Guilhaud-Granges,
20. Annulation de « l'arrêt » du projet de P.L.U..

Est également annexée la liste des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal, en application des délégations de pouvoirs au maire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

P. LASBROAS.

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE SAINT-BRIAN' with the number '00138' and the word 'SECRETARIE' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'P. LASBROAS.' is printed below it.

NOTE RELATIVE AUX PROCURATIONS

En cas d'impossibilité, je vous rappelle que vous avez la faculté de donner procuration à un autre membre du Conseil Municipal au moyen de la formule au dos. Pour assurer le respect des règles édictées par le Code des Collectivités territoriales*, il y aura lieu toutefois de vous assurer que le conseiller choisi n'est pas titulaire d'une autre procuration.

*Extrait de l'article L 2121-20 du Code des Collectivités territoriales :

Un conseiller Municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.